



# Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

**Législature 2012 - 2016**

**Procès-verbal n° 22**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 20 juin 2016 à 19h30**

**Salle polyvalente, Fontaines**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 ;
3. Communications du président ;
4. Rapports des commissions et délégués ;
5. Comptes et gestion 2015 ;
6. Modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVV) et du Conseil d'établissement scolaire (CES) ;
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'660'000 pour l'agrandissement du collège de la Fontenelle ;
8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'500'000 pour la rénovation de la piscine de la Fontenelle ;
9. Adoption du plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin ;
10. Rapport d'information concernant le projet ViRuzO – réorganisation des activités ;
11. Réponse à la motion M15.002 « Mise en œuvre d'une politique communale d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
12. Motions et propositions ;
13. Résolutions, interpellations et questions ;
14. Communications du Conseil communal.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Ouverture de la séance par le président :

**M. Pascal Truong** (ci-après « le président ») ouvre la dernière séance de la première législature et souhaite la bienvenue à chacun à Fontaines. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

#### 1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 38

Majorité simple : 19 voix

Membres excusés : 3

Majorité qualifiée : 23 voix

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Sont excusés : MM. Alain Cosandier, Willy Hadorn et Johnny Ruchti.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à ses auteures.

#### 3. Communications du président

**Le président** fait part de quelques unes de ses réflexions.

*« Les élections communales sont derrière nous et il est l'heure d'en faire le bilan. Si la participation peut être qualifiée de bonne, nous devons néanmoins constater que l'engouement rencontré après la fusion pour remplir les listes électorales s'est quelque peu effrité. L'attrait de la chose publique a-t-il disparu auprès des citoyens lambda ? Sommes-nous devenus une élite politique coupée du monde sur son petit nuage, ou alors le citoyen est-il un enfant gâté ? Gâté par la démocratie directe, juste encore apte à critiquer depuis le comptoir d'un bar. Nous approchons-nous de la fin du modèle de la démocratie directe ? J'ose espérer que non. S'il m'était donné carte blanche pour trouver un moyen d'attirer plus de membres dans nos assemblées, je passerais certainement par un soutien accru aux sociétés et associations locales. Ces dernières sont une force de rassemblement de la population, créant des liens intergénérationnels, permettant une intégration interculturelle locale et offrant des responsabilités aux plus jeunes. Vous remarquerez que ce soir le sous-groupe jeunes-libéraux-radicaux (JLR) siège pour la dernière fois au sein de cette assemblée. »*

Il ajoute qu'un seul courrier est parvenu. Il s'agit d'une lettre adressée au Conseil communal, en copie au Conseil général, de M. A. Müller concernant les factures pour les eaux. Le document est à disposition sur le portail Echo.

#### 4. Rapports des commissions et délégués

**Le président** indique que chacun a reçu et a pu prendre connaissance des rapports. Etant donné qu'il n'y a pas de remarques, il remercie tous les auteurs pour le travail accompli.



### 5. Comptes et gestion 2015

**M. André Soguel (PLR)** lit le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

#### « 1. Bilan au 31.12.2015

*En une année, notre endettement a diminué de CHF 1.2 million pour atteindre CHF 93.8 millions. Ainsi notre taux d'endettement net passe de 127% à 118%. Cet indicateur renseigne sur la part annuelle des revenus fiscaux qui seront nécessaires pour amortir la dette nette. Il peut être considéré comme suffisant. La dette nette par habitant diminue par conséquent elle aussi de CHF 3'194 à CHF 3'106. La fortune quant à elle augmente de CHF 54'649 (bénéfice de l'exercice) et se monte à CHF 43'654'224. Au chapitre des financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres, nous enregistrons une augmentation de CHF 400'340.*

*Cependant, il faut relever les prélèvements modestes nécessaires au financement spécial du traitement des eaux usées et déchets ménages afin d'équilibrer les comptes de ceux-ci.*

*Il est à relever que la réserve de réorganisation a été sollicitée pour un montant somme toute modeste de CHF 217'792. Solde au 31.12.2015 CHF 3'782'207. Pour rappel, nous avons au budget 2016 des charges supplémentaires pour un montant global de CHF 1'837'399 qui seront compensées par cette réserve qui sera ensuite certainement dissoute au 01.01.2017.*

#### 2. Résultat des activités d'exploitation

*Le résultat d'exploitation présente un déficit de CHF 949'766. Cependant il faut relever à nouveau que la provision liée à la nouvelle loi sur la caisse de pensions de CHF 580'000 est une charge supplémentaire qui figure dans la nature du groupe 30 charges de personnel.*

*Pour cette même nature, le montant de CHF 221'626 a été payé pour des heures supplémentaires. L'augmentation de la nature 31 charges de biens et services et autres charges d'exploitation de 21% par rapport à 2014 est conséquente et constitue le 24% des charges d'exploitation. Ce sont avant tout des paramètres techniques qui constituent ces chiffres. A relever en particulier les réévaluations sur créances, la remise non-valeurs sur impôts et la comptabilisation du service sanitaire de premier secours.*

*Pour la nature 40 revenus fiscaux, il faut relever le produit de l'impôt des personnes physiques qui est largement supérieur au budget 2014. Cela est dû principalement à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'augmentation du revenu imposable. Par contre l'impôt des personnes morales est largement inférieur aux prévisions budgétaires.*

*Sur la base des comptes 2015, notre point d'impôt s'établi à CHF 516'444, alors qu'il se montait à CHF 497'743 en 2014.*

*La nature 42 taxes encaisse CHF 13'160'480 soit environ CHF 809 / habitant. Etant donné que les fonds des financements spéciaux ont augmenté, les taxes ont totalement couvert les charges.*

#### 3. Résultat provenant de financements

*Ce résultat est inférieur de CHF 208'137 par rapport à 2014. Les charges financières sont supérieures à 2014 malgré une forte baisse des intérêts passifs.*

*Le poids des intérêts passifs se situe à 2.55% de l'ensemble des charges. Il est influencé par le niveau du taux d'intérêts moyen (1.86%) et du niveau d'endettement envers les instituts financiers. Il faut rappeler que la dette a diminué de CHF 22.7 millions depuis le 01.01.2013. Notre seuil d'endettement peut être considéré comme faible.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*La part du service de la dette, y compris les amortissements, se situe à 8.95%. Charges considérées comme acceptables.*

### 4. Total du compte de résultats

*Avec un bénéfice de CHF 54'649 nous considérons ce résultat de bon en regard des charges supplémentaires de près de CHF 2 millions dues aux provisions.*

### 5. Compte des investissements

*Les dépenses d'investissement nettes sont exactement au niveau du budget. L'engagement d'un architecte communal permet en effet un meilleur suivi technique et financier des objets votés.*

*La proportion des investissements atteint 9.3 % des dépenses totales. Cela doit-être considéré comme faible.*

### 6. Audit de la fiduciaire

*Lors de notre séance du 19 mai 2016, nous avons reçu du Conseil communal toutes les réponses aux questions posées en lien avec les commentaires des experts.*

*Nous relevons les recommandations suivantes :*

- *afin d'imputer le compte d'investissement de coûts internes, il s'agit de le justifier par le nombre d'heures et le tarif horaire effectué par les collaborateurs ;*
- *en lien avec les charges de personnel il serait souhaitable d'obtenir l'évolution du nombre d'EPT dans le domaine de la scolarité obligatoire ;*
- *au niveau des financements spéciaux, les chauffages à distance ont été assainis financièrement et les tarifs adaptés dès 2016.*

*La CGF adhère aux conclusions et recommandations de la fiduciaire. Nous tenons à remercier le Conseil communal qui a appliqué et mis en œuvre la plupart des constatations de 2014.*

### 7. Conclusion

*Les membres de la CGF sont très satisfaits du résultat des comptes 2015 et particulièrement de la maîtrise des crédits octroyés aux divers investissements. Félicitations au Conseil communal et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de notre Commune à la bonne maîtrise de leur budget. La rigueur reste de mise, car des reports de charges sont à l'ordre du jour !*

*Les fiches de gestion des unités administratives de la Commune ainsi que les résultats obtenus en 2015 ont retenu toute notre attention.*

*La proposition du Conseil communal de classer le postulat « Etudier la possibilité d'augmenter la limite de compétence financière du Conseil communal » et le postulat « heures supplémentaires dans l'administration » est acceptée à l'unanimité par notre Commission.*

*En conclusion, la Commission de gestion et finances tient à remercier le Conseil communal et les responsables des services comptabilité et finances pour la bonne tenue des débats lors de nos séances, la qualité des procès-verbaux et documents de travail reçus et surtout pour l'énorme travail fourni.*

*A l'appui de nos travaux et du rapport de l'organe de révision, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2015, du bilan au 31.12.2015, du compte des investissements 2015 de la Commune de Val-de-Ruz. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Marcel Carrard (PLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

### « Rapport comptes 2015

*Le groupe PDC-PLR a apprécié le rapport des comptes 2015 fort documenté, pour ne pas dire volumineux, avec ses 23 annexes. A sa lecture, nous constatons avec satisfaction un nouveau bénéfice de plus CHF 50'000.*

### Fortune et dette communale

*La dette communale s'élève à CHF 93.8 millions. Il est important de relever qu'en début de législature, la valeur de notre dette était de CHF 116 millions. Nous constatons donc une forte diminution de notre dette de CHF 22 millions ou de 19%.*

*Autre chiffre intéressant, la dette nette par habitant est passée de CHF 4'150 en janvier 2013 à CHF 3'107 aux comptes 2015, soit une diminution de près de 25%. La fortune communale est stable et elle est valorisée à près de CHF 44 millions. Elle s'est appréciée de CHF 36 millions en début de législature à CHF 44 millions en 2015 soit une augmentation de CHF 8 millions.*

### Les comptes 2015

*Les comptes 2015 ont été influencés par divers éléments tels que :*

- *de nouvelles structures scolaires ;*
- *la facture sociale en augmentation ;*
- *le provisionnement des heures supplémentaires de tous les employés communaux ;*
- *la provision pour la recapitalisation de prévoyance.ne ;*
- *la mutualisation des services ambulances, entre autres.*

*Cependant, il est à noter une nette amélioration de l'impôt des personnes physiques de plus de CHF 1 million mais une diminution des impôts pour personnes morales.*

*A la lecture des comptes, on peut constater que les taxes causales sont bien maîtrisées.*

*La charge salariale du personnel administratif et d'exploitation a augmenté de CHF 800'000 par rapport aux comptes 2014 et de CHF 600'000.- par rapport au budget 2015.*

*L'effectif en personnel administratif et d'exploitation est de 124.3 employés plein temps (EPT).*

*En 2013, le nombre était de 108.7 EPT. Plusieurs postes de travail ont été ouverts depuis le début de la législature : personnel de structure parascolaire, de gérance du patrimoine, de prévoyance sociale, du guichet social, du domaine eaux et environnement et dans le domaine de la sécurité.*

*Avec une population croissante de 10% depuis la fusion, un renforcement des structures administratives a été nécessaire.*

### Le résultat

*Tous les indicateurs préconisés par la loi sur les finances de l'Etat et des communes sont en amélioration et l'on peut s'en réjouir.*

*En définitive, le résultat de l'exercice 2015 est positif et nous apprécions le travail effectué par le Conseil communal et tous les employés communaux.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Le groupe PDC-PLR remercie le Conseil communal pour son excellent travail et approuvera les comptes 2015.

### Les postulats

Il a été répondu au postulat P015.004 soit « Etudier la possibilité d'augmenter la limite de compétence financière du Conseil communal » par l'acceptation du nouveau règlement des finances en décembre 2015.

Ce règlement stipule que les compétences du Conseil communal sont augmentées à hauteur de CHF 100'000 par objet de crédit, en fixant une limite maximale d'engagement par année de CHF 400'000, au-delà de laquelle tout dépassement de crédit doit être autorisé par le Conseil général.

Le groupe PDC-PLR soutiendra le classement de ce postulat.

Postulat P015.003 « Heures supplémentaires dans l'administration ». Le Conseil général s'inquiétait du nombre d'heures supplémentaires effectuées par les cadres du personnel administratif et d'exploitation. Le renforcement des structures administratives ainsi que la formation des collaborateurs ont permis de soulager les cadres administratifs.

En sachant que le Conseil communal restera attentif à la charge de travail des employés communaux et qu'une évaluation des prestations tant au niveau de leur qualité que de leur nécessité est en cours, le groupe PDC-PLR soutiendra le classement de ce postulat. »

**Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts)** lit le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport et des annexes sur les comptes 2015 de la Commune. Il remercie ses auteurs et se réjouit de la bonne situation financière actuelle. Celle-ci est due à une gestion maîtrisée des charges, ce dont nous félicitons le Conseil communal et l'administration mais aussi à des revenus fiscaux en hausse de 10%. Evidemment que l'analyse des comptes est toujours complexe mais parmi les nombreux éléments qui influencent les finances, permettez-moi d'en relever quelques-uns qui paraissent intéressants. Prenez par exemple en premier, la bonne santé financière des contribuables. Non seulement le nombre de contribuables a augmenté, mais ils se sont globalement enrichis, + CHF 2.2 millions dans la caisse communale, nous pouvons nous en réjouir car n'est-ce pas le but premier stratégique de toute collectivité de voir augmenter le bien-être de leur population ?

D'un autre côté, nous ne doutons pas que les efforts entrepris dans le domaine de la sécurité sociale ont porté leurs fruits, mais ne doit-on pas également la maîtrise de la facture sociale au mieux-être financier des vaudruziens ? La bonne conjoncture économique fait ainsi d'une pierre deux coups.

Deuxième facteur, la faiblesse des taux d'intérêts. Bien que la dette continue de peser sur les finances, les taux bas nous permettent de négocier nos emprunts à un taux d'intérêt moyen qui diminue à 1.8% et se répercute favorablement sur les comptes. Par contre, la recapitalisation de prévoyance ne est pénalisée par la faiblesse des taux bancaires et ceci hypothèque encore la tenue des finances à tous les étages des collectivités du canton. Ce facteur est donc ambivalent.

En matière de fiscalité des personnes morales, la répartition intercommunale des revenus fiscaux des entreprises nous apporte CHF 2.5 millions et compense la diminution accidentelle des impôts payés par la succursale locale d'une entreprise affectée par un sinistre. Que dire de la diminution du taux d'imposition du bénéfice des personnes morales enregistrée en 2015 ? Atteint-il le but visé, soit une revitalisation du tissu économique local ? Le rapport qui nous est soumis ne le mentionne pas, le Conseil communal peut-il nous éclairer ?



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Au niveau des indicateurs financiers, ils sont globalement bons et de mieux en mieux à l'exception du taux d'autofinancement qui montre que la Commune investit peu selon les normes du MCH2. Mais pour les Verts, une norme telle que celle-ci n'est pas un objectif en soi, les investissements doivent être raisonnés et correspondre à un réel but de la société. Il ne suffit pas de construire des routes, que voulons-nous faire de Val-de-Ruz ? Que voulons-nous offrir à notre population ?*

*Un point qui concerne les Verts : CHF 89'000 ont été consacrés à la lutte contre la pollution de l'environnement. Malheureusement son énoncé est tronqué « dédommagement aux cantons et concord... ». A quoi cette somme a-t-elle précisément servi ? A-t-elle vraiment permis de lutter contre la pollution de notre environnement ?*

*Petit aparté, ne pourrait-on pas avoir des libellés complets dans les comptes ? En conclusion, le groupe des Verts se réjouit de la bonne santé financière de la Commune et acceptera les comptes. Il se prononcera également en faveur du classement de deux postulats, d'une part sur l'augmentation de la compétence financière du Conseil communal et, d'autre part, sur les heures supplémentaires dans l'administration. »*

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** lit le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance et examiné attentivement le rapport à l'appui des comptes 2015, celui-ci suscite les remarques et commentaires suivants. Le groupe se limite à l'essentiel, étant donné que le rapport de la CGF ainsi que des autres partis sont assez détaillés. Nous relevons la qualité et l'exhaustivité de ce rapport, nous saluons également le fait que le résultat soit positif, bien que relativement modeste, avec un bénéfice de quelques CHF 50'000 sur un chiffre d'affaires de CHF 75 millions.*

*Les indicateurs financiers figurant en annexe 10 permettent d'apprécier la santé financière de la Commune. Celle-ci peut être qualifiée de bonne et des améliorations sont encore constatées d'année en année dans la plupart des cas. De bon augure pour l'avenir.*

*Il faut aussi relever le contexte difficile en matière comptable de cette législature avec en particulier la reprise des comptes communaux des anciennes communes et l'introduction du système comptable MCH2, issu de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). Une belle performance et une gestion bien maîtrisée.*

*Dernière remarque, les débuts de notre Commune ont été marqués au saut de la rigueur, ce qui était parfaitement justifié et a porté ces fruits. La population attend, cependant, des Autorités des prestations publiques en suffisance et de qualité. Il s'agira de ne pas négliger cet aspect à l'avenir en tentant aussi et ainsi de développer un véritable sentiment d'appartenance et un esprit vaudruzien.*

*Ceci étant le groupe socialiste acceptera les comptes 2015 et le rapport de gestion en remerciant les différents services et le Conseil communal pour l'excellent travail. Il propose aussi le classement des deux postulats mentionnés. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** explique que le contexte a favorisé la présentation des comptes. Certains éléments ont été très favorables, notamment les taux d'intérêts qui, en termes d'endettement, améliorent aussi la situation financière de la Commune. Les emprunts que la Commune réalise maintenant sur les 12 ans avec des opportunités à 0.4% sont bénéfiques pour le ménage communal. Concernant prévoyance.ne, il figure encore en provisions dans les comptes de cette année. Cette provision a été comptabilisée car, au moment du bouclage des comptes, le Grand Conseil n'avait pas encore modifié la loi qui rendait cette opération obligatoire. Prévoyance.ne est dans une situation difficile, le Conseil communal en est conscient. La Commune continuera d'alimenter cette provision et avoir cet argent de côté car les décisions qui seront prises par le Grand Conseil auront des incidences qu'il faudra pouvoir maîtriser.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Par ailleurs, si le Conseil général accepte de renouveler le mandat de M. Cédric Cuanillon (CC) au Conseil communal le 27 juin prochain, il se mettra en lice pour être représentant de l'ACN au niveau de prévoyance.ne afin de participer plus activement aux discussions et être plus orienté d'entrée.

Au niveau de la présentation des comptes tels qu'ils sont fournis avec les parties tronquées, cela paraît dérangeant mais le système informatique est bloqué et toutes les communes sont dans la même configuration. Les titres sont également fixes et non modifiables. C'est le principe d'une centralisation de logiciel qui est identique pour toutes les communes, malheureusement il ne peut rien faire.

M. Cédric Cuanillon (CC) ajoute que l'impact de la fiscalité des personnes morales n'est pas déterminé de manière très claire. Il faut encore du temps pour voir la situation et analyser quels étaient les forfaits fiscaux éventuels encore en route. Il n'a pas, à l'heure actuelle, les données pour faire un retour complet et précis.

Enfin, il ajoute que pour ce qui concerne la lutte contre la pollution, dans la notion du plan comptable qui est fourni, il s'agit d'une participation de la Commune à une démarche de l'Etat et non pas d'une volonté de la Commune à ce jour.

Les comptes 2015 sont passés en revue chapitre par chapitre. Aucune question n'est posée.

**Vote de l'arrêté** : l'arrêté du Conseil général portant approbation des comptes 2015 est accepté à l'unanimité.

Le classement du postulat PO15.004 « *Etudier la possibilité d'augmenter la limite financière du Conseil communal* » est accepté à l'unanimité.

Le classement du postulat PO15.003 « *Heures supplémentaires dans l'administration* » est accepté à l'unanimité.

## 6. Modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) et du Conseil d'établissement scolaire (CES)

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** lit le rapport de la Commission des règlements.

*« La Commission des règlements a étudié la modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et du Conseil d'établissement scolaire lors de sa séance du 11 mai 2016. Elle remercie pour leur travail les personnes qui ont participé tant à l'élaboration des nouveaux règlements que du rapport qui les accompagne.*

*La Commission a pris connaissance avec une certaine surprise, voire même une surprise certaine, du retoquage cantonal subi par le règlement approuvé par le Conseil général le 24 juin 2013.*

*D'une part, le règlement de discipline n'a pas été sanctionné par le Conseil d'Etat pour une question de forme. De toute évidence, reconnaître un règlement rédigé à hauteur d'enfant n'entre pas dans les schémas des autorités cantonales. C'est bien dommage, mais il n'y pas d'autre option que d'en prendre acte.*

*D'autre part, les dispositions prévoyant de ne pas attribuer au Conseil communal certaines compétences en matière de promotion et de sanction disciplinaire, y compris l'exclusion, ceci dans le but de permettre au Conseil communal d'être instance de recours, ces dispositions ont produit l'effet exactement inverse. Le fait que le Conseil communal ne dispose pas de ces compétences-là l'empêche précisément d'être instance de recours. Telle n'était pas l'intention du Législatif.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Par ailleurs, une série de modifications mineures auront pour effet de clarifier, de préciser, voire de simplifier le règlement. D'autres modifications adaptent le règlement à l'évolution de la réalité.*

*En ce qui concerne le règlement du Conseil d'établissement, les modifications proposées ne sont pas anodines. Entre autres, la présidence du Conseil d'établissement reviendra désormais à la cheffe de dicastère, l'importance des assemblées de parents d'élèves diminue, la représentation des parents ne se fera plus collège par collège et la présence des communautés étrangères par le truchement d'une personne nommée à cet effet n'existera plus.*

*Si ces modifications ont leur importance, elles s'appuient sur les expériences réalisées durant quatre ans. Les intentions louables qui ont présidé à la mise en place du Conseil d'établissement n'ont malheureusement pas toutes rencontré le succès escompté.*

*Les deux règlements sont étroitement liés, dans la mesure où une partie des dispositions qui régissent le Conseil d'établissement sont fixées dans le règlement général.*

*La Commission des règlements a eu l'opportunité de discuter en détail des modifications qui sont soumises à notre approbation ce soir. Elle pu poser toutes les questions qui lui semblaient utiles et a obtenu les réponses souhaitées. Ces réponses étaient convaincantes, raison pour laquelle la Commission recommande l'adoption des règlements proposés. »*

**M. Jan Villat (JLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance des projets de modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et du règlement du Conseil d'établissement scolaire.*

*Concernant le règlement général, il s'agit essentiellement d'y inclure le règlement de discipline dont la forme initiale ne convenait pas et de reformuler les compétences des différentes instances communales, non pas pour les modifier, mais pour régler une conséquence non-désirée au niveau des voies de recours.*

*Concernant le règlement du Conseil d'établissement scolaire, il s'agit d'importantes modifications en termes de représentation des différents acteurs évoluant autour de l'école. Mais nous notons que ces propositions émanent du CES lui-même, qui a constaté une trop grande lourdeur dans son organisation actuelle. Il s'agit donc en fait d'ajuster la réglementation à cette première expérience de quatre ans.*

*Le groupe PLR-PDC ne peut dès lors que prendre acte de ce projet et le soutenir. »*

**Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)** lit le rapport du groupe PS.

*« Lorsque nous nous sommes prononcés en 2013 sur le règlement général du CSVR, il était pour notre Autorité indispensable de déterminer une position forte pour la direction afin que cette dernière ne soit pas remise en cause à chaque décision difficile. C'est pour cette raison que la majorité du Conseil général s'est prononcée en faveur d'amendements qui allaient dans ce sens. Aujourd'hui il faut admettre que cette position prise alors désavantage les parents valdruziens qui, en cas de désaccord, doivent faire recours contre les décisions de la direction directement au département de l'éducation et de la famille (DEF), ce qui engendre des coûts. Nous admettons donc que l'on revienne à une version se basant sur la loi sur les autorités scolaires d'autant plus que le Conseil communal délègue des tâches par arrêté à la direction.*

*En ce qui concerne le CES, nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'une commission composée d'autant de membres semble difficilement efficiente. Si l'on y rajoute la composante de commission consultative, on réduit encore une fois la possibilité pour ses membres de prendre des responsabilités.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Il nous semble toutefois utile qu'il subsiste une assemblée de sages qui puissent s'interroger sur les pratiques, en suggérer de nouvelles et être le reflet des opinions des habitants de notre vallée.*

*La nouvelle proposition allégée du CES nous paraît donc être un pas dans la bonne direction mais reste un premier pas qui sera sans doute suivi par d'autres au niveau cantonal pour rendre cette structure la plus efficiente possible. Nous constatons par ailleurs que les associations de villages n'ont que peu de liens avec le CES, ce qui est au final regrettable, car lorsque nous avons créé le CES c'était un vrai réseau que l'on pensait.*

*Finalement, nous nous prononcerons positivement sur ce rapport et sur les deux documents qui l'accompagnent. »*

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** lit le rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport à l'appui de la modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVV) ainsi que de celui du Conseil d'établissement scolaire et remercie l'administration ainsi que l'Exécutif pour le travail accompli.*

*L'examen des modifications apportées aux deux règlements n'appelle pas d'opposition du groupe des Verts. Peut-être quelques regrets quand même.*

*Domage de ne pas pouvoir faire sanctionner officiellement le règlement de discipline dans sa forme proposée au départ, tel qu'il est remis aux élèves.*

*Domage de renoncer à une représentation des communautés étrangères dans le Conseil d'établissement scolaire.*

*Domage encore de ne pas avoir rencontré l'écho escompté auprès des assemblées de parents d'élèves dans les différents collèges.*

*Le groupe des Verts acceptera les modifications proposées tant au règlement général du CSVV qu'au règlement du Conseil d'établissement scolaire. Les modifications rendues nécessaires par le manque de sanction cantonale ou par les effets non désirés des dispositions d'origine ne sont pas contestées. Les modifications proposées à la suite des expériences vécues et des constatations effectuées durant la législature paraissent justifiées. »*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** remercie les groupes du bon accueil fait à ce projet de modification du règlement du CSVV et du CES. Comme l'a dit M. Roby Tschopp (Les Verts), il y a des choses qui sont navrantes, mais la Commune a dû constater, avec le temps et l'usage du règlement du CES, qu'il était difficile de dynamiser cette importante structure et que les gens avaient de la peine à y trouver leur place. Il est également vrai qu'il n'a pas été simple de garder le lien entre le CES et les associations qui se sont constituées autour des collèges et qui, par ailleurs, font un travail énorme de soutien aux fêtes villageoises. Sans ces associations, peu de choses pourraient se faire autour du collège. Si au départ c'était un souhait qu'il y ait ce lien (que les représentants du CES soient également membres de ces associations), ce sont les membres du CES eux-mêmes qui, en cours de législature, n'ont plus désiré avoir ce lien direct avec les associations.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) ajoute que le CES lui-même a choisi de diminuer le nombre de ces membres, l'idée étant de pouvoir prendre sa place « d'assemblée de sages », des personnes qui réfléchissent de manière un peu plus « méta » à l'avenir de l'école et qui se distancient des préoccupations journalières qu'il peut y avoir avec l'enseignante de leur enfant ou en matière de comparaison entre ce qui se fait dans un collège ou un autre.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Le but recherché par la Commune est que ce CES soit une assemblée dans laquelle on réfléchit à la mise en place de toutes ces réformes et aux changements qui devront vraisemblablement intervenir ces prochaines années de part l'introduction de réformes, de nouveaux moyens d'enseignement, de nouvelles méthodes avec, par exemple la pédagogie différenciée, l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il faut vraiment que le CES puisse travailler avec les parents à l'introduction de ces nouveautés au niveau de l'école et trouver des parents qui s'y investissent.

En ce qui concerne les assemblées de parents, la Commune essayé d'en faire quelques unes. Mais elles ont rencontré peu de succès, même quand il y avait déjà un représentant de parents. Les parents viennent quand il y a des séances d'information de la direction ; entre deux c'est plus difficile.

En ce qui concerne le règlement du CSVR, Mme Anne-Christine Pellissier (CC) remercie d'y faire bon accueil aussi. Il est vrai que le règlement de discipline est important. C'est un document élaboré par la direction à l'attention des élèves. Il se veut pédagogique et c'est pour cela qu'ont été ajoutés dans le règlement du CSVR les éléments indispensables liés à la discipline de telle sorte à ne pas devoir modifier ce document qui continuera d'être distribué à l'ensemble des élèves.

**Vote entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Décision** : le règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz est accepté à l'unanimité et le règlement du Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire de Val-de-Ruz est accepté à l'unanimité.

### 7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'660'000 pour l'agrandissement du collège de la Fontenelle

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la CGF.

*« La Commission de gestion et des finances a examiné attentivement ce rapport. Lors de la séance de la CGF, le Conseil communal ainsi que M. Stephan Bernauer, architecte communal, nous ont présenté le projet en détail et nous les en remercions.*

*En effet, le nombre d'habitants est en augmentation dans notre Commune et par là même le nombre d'élèves. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, la réforme scolaire (notamment par l'instauration de classes par niveau au cycle 3) a pour conséquence un besoin accru de salles de classe. Divers scénarios ont été étudiés attentivement et n'apportent pas de solutions pragmatiques acceptables ; dès la rentrée d'août 2016, il manquera trois salles de classe.*

*La CGF est donc favorable à la construction en deux étapes d'un bâtiment scolaire modulaire comprenant 11 salles de classes en deux niveaux et les équipements sanitaires pour un coût financier raisonnable.*

*Concernant la première étape, il s'agira d'un bâtiment préfabriqué d'occasion. Toutefois, afin d'éviter des coûts supplémentaires, ce bâtiment subira des améliorations avant livraison. Le remplacement des fenêtres, le doublage des façades et étanchéité du toit. Quant à la deuxième étape, le marché public a été réalisé en une seule fois et attribué au même constructeur, ainsi la compatibilité est assurée.*

*Dès 2018, ce crédit d'engagement de CHF 2'660'000 représente une charge annuelle du compte d'exploitation de CHF 193'000. Cependant il faut relever que les coûts de rénovation de quatre salles de science et de la réalisation d'une cinquième ainsi que la construction de vestiaires pour les activités extérieures ne sont pas prises en compte sur ce crédit d'investissement.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*La Commission de gestion et des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter cet arrêté. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC a lu ce rapport avec intérêt. Il relate de manière détaillée les raisons de l'agrandissement du collège de la Fontenelle, mais nous regrettons le peu d'information donnée quant à l'aspect technique de ce bâtiment d'occasion.*

*Nous avons été quelque peu étonnés de constater qu'il y a quelques mois, il était impossible de construire une classe à moins de CHF 500'000 et que cela est le contraire aujourd'hui.*

*Nous nous sommes interrogés quant au fait de savoir si l'horaire continu n'enlevait pas de la flexibilité dans l'utilisation des locaux.*

*Ce bâtiment d'occasion ne permettra pas de répondre aux normes Minergie P et sur deux points aux recommandations sur les constructions scolaires. Bien que ces divergences aient été admises, en raison du timing, cette construction ne bénéficiera pas de subventions étant donné qu'elles ne seront plus accordées dès 2017.*

*Une dérogation a été acceptée concernant l'implantation de ce bâtiment à la limite de la forêt.*

*Comme l'a cité le rapporteur de la CGF, des améliorations seront apportées, notamment au niveau énergétique. Des parois modulables permettront de diviser les classes pour un enseignement en petit groupe.*

*Cependant, notre groupe est dubitatif concernant les garanties sur ce bâtiment d'occasion. Sont-elles mentionnées dans le contrat de vente ?*

*Le Conseil communal peut-il nous amener une réponse circonstanciée quant à de réelles garanties sur ce bâtiment ?*

*Le groupe PLR-PDC réserve sa position en attendant d'entendre le Conseil communal à ce propos. »*

**M. Cédric Senn (PS)** énonce le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste soutient le rapport du Conseil communal sur la demande de crédit pour l'agrandissement du collège de La Fontenelle.*

*Ce n'est pas tant l'augmentation du nombre d'élèves qui nous fera agrandir ce site, mais c'est bien la réforme du cycle 3, réforme voulue par le Canton avec l'enseignement par branches à niveaux qui fait que ce collège ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui.*

*Nous sommes toutefois surpris du manque de vision cantonale dans la construction des nouvelles filières de l'école secondaire, avec des adaptations lourdes de conséquences pour les communes.*

*Le point positif, c'est que le Val-de-Ruz est une région attrayante, qu'un nombre constant de nouveaux habitants vient y vivre avec pour conséquences, un nombre d'élèves à scolariser qui augmente.*

*Ce nouveau bâtiment de La Fontenelle sera utile à long terme, que ce soit sur le site de Cernier ou au besoin, vu sa structure modulaire, il pourrait être déplacé pour augmenter le nombre de salles de classes dans d'autres villages. Pour ces différents points, nous soutenons ce rapport. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Alain Collioud (Les Verts)** lit le rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a lu avec intérêt ce rapport d'anticipation de la vie de notre école secondaire. Si nous ne remettons pas en question la nécessité d'agrandissement de notre centre scolaire, il nous paraît peut correct de mettre essentiellement sur le dos de la réforme le besoin accru en salles de classe. En effet, à moins que celle-ci ne soit aussi responsable d'une arrivée massive de nouveaux habitants au Val-de-Ruz, il nous semble que l'effet d'accroissement du nombre d'élèves est, à terme, une cause pour le moins équivalente.*

*La réforme pourrait au contraire dans le meilleur des cas, diminuer le nombre de classes. Si par exemple vous avez 100 élèves, en classe par filières (préprofessionnelle, moderne, maturité) vous devriez ouvrir deux classes par sections, soit six classes. Avec des classes hétérogènes, en ouvrant des classes de 20 élèves vous n'en ouvrez que cinq.*

*Par rapport aux scénarios envisagés pour limiter le besoin en salles de classe, nous sommes surpris que le regroupement des classes en entités plus petites n'ait pas été mentionné. En effet, les neuf classes d'un niveau n'ont pas besoin d'être regroupées dans une seule entité nécessitant l'ouverture de 20 groupes en demi-classe simultanément et par là le besoin de 20 salles pour cet enseignement comme indiqué en page 10.*

*On peut tout à fait imaginer faire deux regroupements de quatre et cinq classes (ce qui est noté en haut de la page 12), ce qui divise par deux le nombre de classes nécessaires simultanément ou même, comme cela se fait dans certaines écoles de notre canton, de quatre entités : trois de deux classes et une de trois classes. Pour bien comprendre ce propos, notons encore que les différentes entités n'ont pas besoin d'avoir les mêmes enseignements simultanément.*

*Notons encore que cette possibilité était mise en avant par le groupe de pilotage du service de l'enseignement obligatoire sur ce propos.*

*Sans remettre en question le travail de la direction de la Fontenelle, nous souhaitons toutefois que toutes ces options puissent être prises en compte.*

*Quant au choix de « recyclage » d'un bâtiment auparavant utilisé en terre bâloise, nous ne pouvons que souscrire à un tel choix ; en effet, pour que le recyclage fonctionne, il faut des acteurs aux deux bouts de la chaîne !*

*Dans le même esprit, nous notons aussi avec satisfaction le choix de ne pas transformer les salles de science en salles de classe mais la volonté d'une rénovation future.*

*Pour terminer, le développement démographique du Val-de-Ruz n'étant pas prêt à inverser la tendance, le besoin en salles de classes plus nombreuses nous semble à terme inéluctable. Le groupe des Verts sera donc favorable à cette demande de crédit. »*

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** prend la parole à titre personnel. Pour lui, le rapport fourni est un mauvais rapport. Le Conseil général est face à une demande de crédit pour l'agrandissement d'un collège pour que la direction ait suffisamment de locaux à disposition. Sur le fond, cette demande ne le dérange pas.

Par contre la forme le dérange profondément. L'argumentaire présenté est à côté du sujet. Y est expliqué le système scolaire neuchâtelois en long et en large alors que ce qui devrait être fourni au Conseil général est passé sous silence, soit les renseignements concernant la structure et l'implantation de ces nouveaux locaux. Bien sûr, les membres du Conseil général ont quelques informations mais elles sont insuffisantes.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Les arguments présentés pour cette demande de crédit le dérangent au plus haut point, puisqu'ils mettent en cause la réforme scolaire en cours dans notre canton. Il est totalement faux d'écrire, en page 5, il cite « *Le projet qui vous est soumis aujourd'hui est essentiellement consécutif à la rénovation du cycle 3* ». Pour lui, ce besoin de salles supplémentaires est lié aux options choisies par les organes dirigeants de l'école et non pas par la réforme des filières.

Il explique qu'en choisissant l'horaire continu et le début des leçons à 8h15 plutôt qu'à 7h30, l'école place quatre périodes d'enseignement le matin au lieu de cinq. Dès lors, il n'est pas difficile de comprendre que l'occupation des salles est moins bonne. D'autre part, cela bloque le facteur horaire. Avec l'ancien système, on pouvait jouer sur une plage horaire de quatre périodes le matin entre 7h30 et 11h00 ou de 8h15 à 12h00. Avec le nouveau système, il n'y a plus le choix, d'où une contrainte supplémentaire.

L'école a choisi une autre façon d'attribuer les salles. Celles-ci sont attribuées aux professeurs et non aux classes. Or il est évident que ce modèle est gourmand en classes. « *Ce n'est d'ailleurs pas compliqué à comprendre, lorsque vous avez environ 35 classes et environ 70 professeurs, tout en sachant que l'horaire d'une classe est plus conséquent que l'horaire d'un professeur. Les raisons de ce choix sont pédagogiques et je ne les conteste pas, mais je constate que les autres cercles scolaires confrontés à la même réforme n'ont pas fait ce choix.* »

Il signale que la Commission éducation du Grand Conseil qui suit attentivement la réforme du cycle 3 a visité un cercle scolaire. Cette dernière a suivi attentivement les explications des cadres de direction et de trois professeurs. Les cadres de direction ont été catégoriques : la réforme n'engendre pas la nécessité de locaux supplémentaires ou très peu (lié à l'augmentation de la grille horaire). Cette augmentation a d'ailleurs été vérifiée par lui-même dans une grande école du haut du canton, où là non plus il n'y a pas besoin de beaucoup de salles supplémentaires.

Pour sa part, il ne conteste pas les choix qui ont été faits, il estime qu'il serait mal placé pour le faire. Il souhaite néanmoins que les cadres dirigeants de l'école assument leurs choix lorsqu'ils viennent devant le Conseil général avec des projets et qu'ils ne viennent pas avec des allégations fausses qui mettent en cause d'autres structures.

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport. Concernant les aspects techniques, il confirme à Mme Mary-Claude Fallet (PLR) qu'il s'agit bien d'un bâtiment d'occasion. « *L'occasion a fait le larron* ». En l'occurrence, les premiers chiffres à disposition de l'Exécutif ainsi que le temps de réalisation imparti ont orienté les recherches de solution vers des fournisseurs pouvant offrir un bâtiment convenable dans un délai imparti. Il y a quelques mois, ce bâtiment servait encore dans le cadre d'une école en Suisse-allemande. Il a été démonté et est actuellement stocké à Egerkingen, près de Soleure. De plus, il pourrait être remonté rapidement ici. Ce délai extrêmement court de réaction a été important pour le Conseil communal et c'est la raison pour laquelle il est parti sur ce projet.

Evidemment, la Commune a mis tous les moyens qu'elle avait à disposition pour pouvoir, à partir de cet objet, réaliser quelque chose de possible dans un délai extrêmement court et, bien entendu, il a fallu transiger sur un certains nombres d'aspects au niveau de ce bâtiment pour rester dans un cadre budgétaire acceptable. C'est vraiment ce qui a conduit le dicastère dans le cadre de ce dossier. Un tel bâtiment, neuf, même en modulaire, vaudrait le double de ce qui est proposé ce soir. Cela ne veut pas dire que la Commune achète quelque chose de mauvaise qualité.

Il aimerait attirer l'attention du Conseil général sur les éléments importants sur lesquels il a insisté, notamment l'isolation. Ce ne sera pas Minergie P mais il sera tenté d'atteindre la norme Minergie (parce qu'elle est atteignable, les dernières études réalisées le prouvent).



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Ce bâtiment consommera relativement peu d'énergie et sera raccordé au CAD, qui est une énergie renouvelable. Du point de vue énergétique, c'est un bâtiment qui rentrera dans le cadre de ce que le Conseil communal cherche.

Il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels le Conseil communal ne demandera pas une remise à neuf et, sur ces derniers, il n'y aura donc pas de garanties. Il s'agit de la robinetterie et de tout ce qui est sanitaire. Ce sont les éléments qui sont dans le bâtiment qui seront utilisés. Il s'agit également des fonds, ceux existants, qui sont en bon état et qui seront gardés. De plus, l'électricité ne sera pas totalement refaite, dans le but d'économiser un peu d'argent. Par contre, sur les éléments importants, l'étanchéité du bâtiment sera garantie comme un bâtiment neuf. Les fenêtres seront neuves et les parois extérieures seront en bois avec de l'isolation tout comme les toitures. Le contrat qui est soumis, mais pas encore signé, car il faut attendre la fin de toute la procédure politique, stipule les garanties légales correctes, c'est-à-dire, deux ans pour les défauts visibles, cinq ans pour les défauts cachés et dix ans pour les défauts intentionnellement cachés.

Il ajoute que si le Conseil communal peut travailler avec une telle rapidité c'est qu'il peut passer à côté des marchés publics, notamment grâce à la législation (règlement d'application sur les marchés publics) qui permet, dans le cadre de l'achat d'un tel bâtiment à un prix discount, d'être exonéré du passage par la case marchés publics, ce qui accélère considérablement la procédure de réalisation d'un tel bâtiment.

Pour répondre à M. Alain Collioud (Les Verts), M. François Cuche (CC) l'informe que la Commission de gestion et des finances ainsi que le Conseil communal ont pu travailler avec le sous-directeur de la Fontenelle qui est venu présenter l'organigramme et la répartition des classes. En fonction de ce qui a été présenté, il a été constaté un besoin de classes avec la méthode choisie pour l'occupation des salles de classes. Pour le Conseil communal, c'était une évidence, bien qu'évidemment il ne soit pas spécialiste en pédagogie différenciée, Ceci étant, c'est la voie qui a été choisie par la Fontenelle.

Le dicastère des bâtiments a bien compris l'urgence qu'il y avait de fournir ce que la Fontenelle demandait en termes d'espaces scolaires. La Commune a pour objectif de travailler en ayant toujours à l'esprit une économicité dans le cadre des dépenses à réaliser. Malgré cela, le Conseil communal veut pouvoir proposer aux élèves et enseignants de la Fontenelle un bâtiment de qualité, même s'il est d'occasion. Il sera isolé avec des matériaux nobles, notamment du bois.

**M. Jan Villat (JLR)** demande la date de mise en service du bâtiment d'occasion et la durée d'utilisation à son emplacement initial.

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** estime que, sur le crédit de CHF 2'660'000, le bâtiment d'occasion représente CHF 1'250'000. Pour sa part, s'il doit se prononcer sur une dépense qui est non négligeable pour la Commune, il a besoin de savoir s'il achète une deux-chevaux ou une Rolls-Royce. A l'heure actuelle, malgré les réponses de M. François Cuche (CC), il ne sait toujours pas s'il s'agit d'une Rolls-Royce, si elle est décapotable, etc. Il ne connaît rien du bâtiment, ni la couleur, ni la structure, ni sa nature, ni les conditions dans lesquelles le bâtiment est entreposé (s'il est à l'air libre, dans une halle fermée, climatisée). Les éléments garantis fournis ce soir ne servent à rien. Il dit que si le crédit pour les 11 classes est justifié, au niveau du descriptif du bâtiment il n'y a pas d'éléments. Il pense qu'au minimum un dossier photos devrait être fourni.

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** s'intéresse peu à la structure du bâtiment, il fait confiance à l'architecte et à M. François Cuche (CC). Par contre, les affirmations de M. Jean-Claude Guyot (PLR) l'interpellent, car effectivement la clause du besoin est remise en question. Il serait intéressé d'avoir des précisions et des exemples d'autres écoles qui apparemment font différemment, ceci afin de recréer un climat de confiance.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** tient à préciser qu'il ne remet pas en cause le besoin, mais clairement les raisons de ce besoin. Il est indiqué dans le rapport qu'il y a besoin de salles à cause de la réforme, mais ce n'est pas cela. Ce n'est pas lié à cette « fichue » réforme mais à des options pédagogiques prises par les cadres dirigeants de l'école, qu'il ne conteste pas. Il pense que les cadres dirigeants ont eu des bonnes raisons de prendre ces options ; il aurait voulu plutôt lire ça dans le rapport.

**M. François Cuche (CC)** apporte quelques compléments d'information. Le bâtiment qui sera monté derrière la Fontenelle a déjà vécu une première vie (une quinzaine d'années). Sa structure interne restera la même, sans fioritures. Ce ne sera pas du haut de gamme mais il sera fonctionnel. Il correspond aux moyens à disposition. Il pourra être installé ici avec quelques aménagements dont, comme déjà mentionné, les parois extérieures. Si la structure interne reste la même, il sera doté d'une nouvelle enveloppe. Pour répondre à M. Pierre-Alain Bueche (PLR), on est entre la deux-chevaux et la Rolls-Royce, à la fois fonctionnel et utilitaire.

Le fond est en lino, pas en bois. Toutefois, il y a une isolation du sol importante et qui va permettre au bâtiment de dégager l'humidité du sol. Ce bâtiment répondait aux normes de construction d'il y a 15 ans (par exemple, maintenant un bâtiment scolaire doit avoir des fenêtres plus grandes, ces dernières ne seront donc pas tout à fait aux normes).

M. François Cuche (CC) ajoute que le bâtiment est démonté et entreposé en plein air depuis quelques mois. Le remontage du bâtiment sera garanti avec une étanchéité neuve. De ce côté, il n'y a aucun souci. De plus, les jointures ont été couvertes pour empêcher une quelconque infiltration.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** s'inscrit en faux quant à des propos précédemment tenus. En premier lieu, en aucun cas il n'a été dit que c'était une « fichue » réforme et en aucun cas n'ont été remis en cause la pertinence de faire cette réforme, la pertinence de renoncer aux filières et le passage à la rénovation du cycle 3. Simplement, cette réforme a des impacts. Dans le rapport, il est fait mention de questions multifactorielles. Au-delà du nombre d'élèves, ce sont bien les implications de cette rénovation qui ont expliqué l'explosion soudaine du besoin. Pour que la réforme, qui n'est pas remise en cause, passe (et la Commune veut qu'elle passe) et qu'elle puisse se faire dans de bonnes conditions, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants, l'école a besoin de classes supplémentaires.

Pour pouvoir travailler au cycle 3 avec des élèves et en permettant à chaque élève de progresser, il faut former des enseignants à la pédagogie différenciée. Cela est déjà en cours depuis 3 ans au sein du CSVR.

Cela signifie que les enseignants doivent pouvoir accueillir dans leur classe en 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année, des élèves de niveaux différents, même lorsqu'ils enseignent en classe hétérogène. Lorsqu'ils enseignent en groupes à niveaux, il y a déjà une différenciation qui est faite. Toutefois, lorsqu'ils enseignent en classe hétérogène, ils doivent pouvoir prendre en compte des élèves avec des niveaux différents et, pour cela, ils doivent pouvoir bénéficier de matériel, d'ordinateurs, d'aide.

A ce niveau, la direction a proposé de faire le choix d'attribuer les classes à plusieurs enseignants qui peuvent travailler dans leur classe par groupes, sous forme d'ateliers et nourrir de manière différentes les élèves en fonction de leurs capacités, de leurs difficultés et de leur soif d'apprendre. Il a fallu faire des choix pour que cette réforme puisse déployer ses effets au mieux au sein du CSVR et que ce soit un succès.

Au niveau des horaires, l'école a examiné ce qui se passerait si tous les élèves commençaient à 7h30 ou entre 7h30 et 8h20, s'ils finissaient entre 11h00 et midi et s'ils recommençaient à 13h00 et qu'ils finissaient jusqu'à 17h00. Le mercredi après-midi a même été ajouté pour voir ce qui se passerait, vu que le Canton permet, si souhaité, d'ouvrir les classes le mercredi après-midi.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Après un essai, il a été constaté que le mercredi après-midi avait un impact sur les classes spéciales. Autrement, l'école aurait de la peine à pouvoir offrir suffisamment d'espace de travail aux élèves entre 8h20 et 11h00 (quand tous les élèves sont là), de même qu'entre 13h50 et 15h20 (quand tous les élèves sont là). Cela signifierait qu'à certains moments des élèves devraient avoir congé durant ces périodes (heures blanches). Un enfant pourrait commencer à 7h30, finir à 17h00 et avoir des heures blanches au milieu de la journée. Cela impliquerait aussi des frais supplémentaires de transports d'élèves, en ce qui concerne les courses avec les transporteurs privés, car il est impossible de faire en sorte que tous les élèves arrivent en même temps le matin et repartent à la même heure le soir, en ayant du temps libre durant la journée.

L'exercice a montré que cela impliquerait de faire des efforts supplémentaires durables en matière de transports d'élèves plutôt que de pouvoir garder un horaire le plus condensé possible pour les élèves. A final, les coûts seraient identiques à un agrandissement du bâtiment. Ce dernier aurait de toute façon dû être fait car, même en élargissant les horaires, il était compliqué d'éviter l'ajout de classes. Elle termine en indiquant que la direction de l'école se tient à disposition de ceux qui le souhaitent pour avoir des informations supplémentaires.

**M. Hervé Oppliger (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC souhaite avoir une suspension de séance.

**Le président** accorde une suspension de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats, **M. Hervé Oppliger (PLR)** annonce que le groupe PLR-PDC soutient dans sa majorité le projet. Il souhaite à l'avenir avoir des rapports qui soient les plus complets possible du point de vue technique.

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** informe que le groupe des Verts a une petite frustration de ne pas avoir obtenu toutes les réponses aux questions qu'il se pose. Cependant, il a l'intime conviction qu'il n'y a pas de plan B et si un plan différent doit être pris il coûtera plus cher. Donc, le groupe soutient la proposition qui est faite.

**Vote entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### Décisions :

L'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'660'000 pour l'agrandissement du collège de la Fontenelle est accepté par 33 voix contre 0 et 4 absents.

Le classement du postulat PO16.002 est accepté par 36 voix contre 0 et 1 abstention.

### 8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'500'000 pour la rénovation de la piscine de la Fontenelle

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la CGF.

*« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'500'000 pour la rénovation de la piscine de la Fontenelle. Notre Conseil en date du 29 juin 2015, avait accepté un crédit d'étude de CHF 170'000 pour la rénovation de la piscine. Ce crédit qui nous est présenté ce soir est donc la suite logique. La CGF est d'accord avec l'option du Conseil communal de prendre une entreprise générale ou totale pour l'exécution des travaux et de solliciter le bureau d'ingénieurs qui a réalisé les travaux d'études du projet pour assurer la surveillance des travaux. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

La CGF trouve que la somme de CHF 90'000 pour « achat de mobilier et de matériel » est quelque peu excessive. De plus, nous aurions voulu avoir le prix exact pour l'option « catelles » du bassin de natation. Même si certains membres de la CGF, adeptes du plongeon, vont regretter le plongeur, nous avons bien compris l'avantage financier et pratique de sa suppression. De plus, s'agissant d'une rénovation, nous rappelons au Conseil général qu'il n'y a aucune subvention du Canton. Les travaux seront réalisés sur deux années comptables, les investissements seront de CHF 1'250'000 en 2017 et CHF 1'250'000 en 2018. Ce qui représentera 0.27 points d'impôts.

La CGF, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce crédit d'investissement et vous invite à en faire de même. »

**M. Christian Masini (PLR)** lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le présent rapport a été étudié attentivement et nous en remercions le Conseil communal.

La demande de crédit de ce soir donne suite à celle accordée pour l'étude de cet objet il y a exactement une année. La remise aux normes et l'assainissement de la piscine ainsi que les divers locaux ne remettent pas en cause le bien fondé de la rénovation, aucun commentaire à ce sujet.

Les travaux qui sont prévus pour une période d'une année péjoreront quelque peu l'organisation de l'enseignement de la natation. Il sera remplacé par d'autres activités. Le résultat final apportera aux utilisateurs du lieu un outil d'enseignement et un confort qui fera vite oublier cette privation de bassin.

Les vestiaires, le nouveau chemin d'accès, le local d'infirmerie, l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc., seront maintenant aux normes. Le fait de ne plus pouvoir assurer la profondeur du bassin pour l'utilisation du plongeur n'est pas pénalisant, la piscine d'Engollon en est équipée.

Deux points d'exécution ont été relevés lors de notre séance. Le premier, déjà évoqué lors du rapport de notre groupe concernant le crédit d'étude, soit l'attribution et la gestion à une entreprise générale ou totale, a été longuement débattu. La crainte première de cette variante donne libre choix à l'entreprise mandatée de faire venir des entités externes à la région pour des travaux que celles-ci pourraient assurer. Nous sommes conscients que certaines tâches ne sont pas représentées à nos portes mais nous sommes sensibles pour toutes les autres et tenons à le faire savoir. Je n'apprendrai à personne que nos entreprises payent leurs impôts chez nous.

Le deuxième sujet qui nous pris pas mal de temps touche celui du choix du bassin. En point 4.2 du présent rapport, celui-ci fait mention de deux variantes, l'une avec un bassin inox et l'autre avec un bassin équipé de revêtement à catelles. Il nous a été difficile de comparer les prix n'ayant pas de montant pour la variante « carrelage ».

Il est vrai sans doute que l'inox donne plus d'avantage, mais les carrelages ainsi que les joints n'ont plus rien à voir avec les matériaux utilisés dans les années 70. Par contre, la différence du montant pourrait quant à lui orienter notre décision.

Un complément d'information a été envoyé.

Sur le principe et le dépôt d'un amendement concernant le montant du crédit d'investissement, le groupe PLR-PDC acceptera la demande du montant de l'amendement. »

**M. Alain Collioud (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant la rénovation de la piscine.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Ce projet fait suite à une étude que nous avons approuvée l'année dernière et qui heureusement n'a pas mis en lumière de mauvaises surprises au niveau de la structure du bâtiment. Le crédit de CHF 2.5 millions correspond donc à ce que nous pouvions attendre et les choix faits nous paraissent tout à fait appropriés pour une rénovation efficiente mais sans luxe de notre piscine.*

*A propos du choix de l'inox pour le bassin, relevons que celui-ci permet des économies substantielles d'entretien ainsi qu'une meilleure conservation de la structure en béton soutenant l'installation.*

*Le groupe des Verts soutiendra donc ce choix. »*

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** lit le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour la mise à disposition de ce rapport.*

*Nous aurions pu, pour ce dernier Conseil général, aller à la piscine d'Engollon afin de passer un bon moment ensemble, mais des défis qui continuent d'attendre notre Commune nous obligent de maximiser chacun de nos rendez-vous. C'est donc un crédit pour une autre piscine, celle de la Fontenelle qui nous occupe ce soir.*

*Cette piscine est un outil très important pour les citoyens de la Commune. Qu'ils soient des enfants, des écoliers, des adultes, des personnes âgées, des sportifs ou secouristes, très nombreuses sont les personnes qui bénéficient de ces installations. La demande de ce soir est la suite logique du crédit de CHF 170'000 pour une étude de la situation voté lors de notre Conseil général du 29 juin 2015 et les derniers documents reçus à la fin de la semaine appuient encore le rapport que nous avons en main. Le groupe socialiste considère la proposition présentée dans le rapport parfaitement adaptée et le montant en adéquation avec la rénovation prévue.*

*Sur la base de ce qui précède, le groupe socialiste a pris note de ce rapport et adoptera l'arrêté relatif au crédit de CHF 2'500'000 qui s'y rapporte. »*

**M. Jean-Claude Guyot (PLR)** souhaite expliquer les arguments de l'amendement, comme annoncé dans le rapport du groupe PLR-PDC. Tout d'abord, il informe que le groupe PLR-PDC remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport et est convaincu que la piscine a besoin d'une profonde rénovation. Par contre, il regrette que la solution retenue soit la plus chère, sachant qu'il y a une solution tout à fait acceptable et moins chère.

Selon le document reçu cet après-midi, il constate qu'il y a une différence de CHF 363'400. A ses yeux, la somme est considérable. Il se demande s'il est judicieux dépenser autant pour un bassin en inox dans un bâtiment qui a déjà plus de 40 ans. Plusieurs membres du groupe pensent que non.

Concernant les économies d'entretien, il peut les entendre, mais il signale que plus de CHF 360'000 c'est CHF 1'000 par mois pendant plus de 30 ans ou 7'000 heures d'entretien à CHF 50 l'heure, donc il se demande si le jeu en vaut la chandelle. Il ne le pense pas. C'est la raison pour laquelle il propose d'amender l'article 1 en modifiant le montant « CHF 2'150'000 » au lieu des CHF 2'500'000.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport. Il y a une année le Conseil communal avait effectivement présenté une demande de crédit d'étude pour la faisabilité de la rénovation lourde de la piscine de la Fontenelle. Elle rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment qui a été entretenu, que la portance a été vérifiée et qu'il doit pouvoir tenir encore largement les 40 prochaines années.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Le Conseil communal a choisi une solution un peu plus luxueuse. Cependant, dans les rénovations actuelles des piscines existantes et dans la création de nouveaux bassins, même extérieurs, l'inox est devenu le matériau de choix. Ce dernier a un certain nombre d'avantages : en terme d'hygiène, de nettoyage, de quantité de produits chlorés et d'acides à utiliser, ce qui n'est pas négligeable. Il faut savoir que c'est un milieu qui permet le développement, de par les gaz qui sont rejetés, d'allergies dans certaines circonstances. Donc l'utilisation diminuée de produits de traitement serait idéal. Le Conseil communal a regardé s'il ne pouvait pas utiliser plutôt l'ozone, malheureusement à l'heure actuelle dans le Canton de Neuchâtel, l'ozone ne permet pas encore de se passer de chloration de l'eau. C'est la raison pour laquelle l'aspect du bassin inox plutôt qu'un autre système de filtration, qui n'empêchait pas de chlorer l'eau, a été privilégié.

Elle ajoute qu'il y a relativement peu de bassins en inox en Suisse, ce qui n'est pas le cas dans les pays étrangers comme l'Allemagne. Là-bas, pour ces bassins ils se contentent d'exiger un changement total de l'eau du bassin une fois tous les deux ans, alors que pour tous les autres bassins en carrelage il s'agit de le faire deux fois par année. A l'heure actuelle en Suisse, c'est toujours deux fois par année quelque soit le bassin, cela ne veut pas dire que ça ne sera pas amené à changer à terme.

Bien évidemment, le Conseil communal peut vivre avec un bassin en carrelage, tout en sachant que cela nécessitera des frais d'entretien, d'ici 10 à 15 ans. Il faut savoir que les joints, même en époxy, restent plus fragiles. Il peut y avoir des microfissures ainsi que des infiltrations d'eau ce qui n'arrive pas dans l'inox. Elle ajoute que c'est au Conseil général de décider sous quelle forme il veut que le bassin soit changé.

**Vote entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### Proposition d'amendement concernant le montant du crédit – Groupe PLR-PDC

**Le président** annonce qu'il y a un amendement du groupe PLR-PDC pour modifier l'article 1<sup>er</sup> en mettant le montant de CHF 2'150'000 au lieu de CHF 2'500'000, compte tenu de la variante bassin en catelles plutôt qu'en inox.

**M. Pierre Studer (PS)** annonce que le groupe PS soutient la réalisation en inox. Il ajoute qu'il s'agit d'un investissement à très long terme qui permettra une meilleure salubrité ainsi qu'un entretien moindre. Il se rallie donc à la proposition du Conseil communal.

**Vote** : L'amendement proposé par le groupe PLR-PDC est refusé par 20 voix contre 17.

**Décision** : l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'500'000 pour la rénovation de la piscine de la Fontenelle est accepté par 32 voix contre 4 et 1 abstention.

## 9. Adoption du plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la CGF.

*« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport relatif à l'adoption du plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin lors de sa séance du 26 mai 2016.*

*Ce dossier qui est bloqué depuis de nombreuses années avance, comme l'indique le rapport de l'Exécutif, tel un puzzle, pièce après pièce.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Nous avons pris note que les mesures en vue de travaux en relation à l'eau ne sont pas incluses dans ce rapport.*

*La CGF, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce rapport et vous invite à en faire de même. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** rapporte la position du groupe PLR-PDC.

*« Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur un dossier fort complexe dont la genèse remonte à 1985, dossier volumineux qui comprend tout l'historique de ce quartier et de son chemin d'accès qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive... »*

*Bien des pistes ont été explorées à l'effet de régler une situation compliquée regroupant de nombreux acteurs dont tous et toutes ont des intérêts divers dans la volonté de régler définitivement l'accès aux immeubles de Champs-Rinier. Ces tractations n'ont jusqu'ici pas abouti, malgré de nombreuses séances de conciliation.*

*Le but recherché est bien entendu d'assurer la sécurité des usagers de cet accès tout en réglant intelligemment, une fois pour toute, ce dossier.*

*Ce qui est attendu de nous ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, est de donner au Conseil communal les outils juridiques qui permettront d'avancer dans ce dossier et, par là même, d'assurer la sécurité des piétons et des enfants qui se rendent à l'école.*

*C'est pourquoi, le groupe PLR-PDC, dans sa séance de préparation, a accepté à l'unanimité l'adoption du plan d'alignement et invite le Législatif à en faire de même. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** lit le rapport du groupe des Verts.

*« La route des Champs-Rinier est un vieux serpent de mer qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive (comme l'a dit le rapporteur du groupe PLR-PDC). »*

*Nous saluons la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant avec ce dossier et de rechercher des solutions pragmatiques. En particulier, nous sommes sensibles au fait que le projet soumis à notre Autorité se soucie du maintien des valeurs patrimoniales et architecturales élevées dans ce secteur placé en zone d'ancienne localité.*

*Outre la limitation de vitesse à 20km/h, il est fait mention dans le rapport du Conseil communal (rapport 47OAT) de mesures en faveur de la sécurité des piétons. C'est sans doute un point faible du rapport qui nous est présenté, lequel ne propose pas de solutions concrètes, notamment au niveau du goulet constitué par les deux premières bâtisses bordant la rue. Mais nous prenons note que le Conseil communal s'est engagé auprès des habitants à rechercher des solutions.*

*Enfin, nous relevons qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec les promoteurs, ce que nous regrettons, mais nous espérons que le Conseil communal reviendra rapidement auprès du Conseil général pour l'informer du dénouement de ces négociations.*

*En conclusion, le groupe des Verts accepte à l'unanimité le projet d'arrêté et remercie le Conseil communal de sa volonté de rédiger l'épilogue, espérons, de cette sombre histoire. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** présente le rapport du groupe PS.

*« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport ainsi que ses annexes et en a pris connaissance avec intérêt. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Ce plan d'alignement arrive après une trentaine d'années de problématiques de construction et permet ainsi de résoudre ces situations particulières, présentées en grande partie lors du rapport de participation de la séance d'information à la population du 25 mai 2016.*

*Il est toutefois dommage que nous ne disposions pas d'information précise sur les conséquences financières des achats de surfaces correspondantes, néanmoins le projet nous semble bien préparé. Il est par contre primordial, ainsi que proposé dans le chapitre 3, de finaliser au plus vite le chemin piétonnier pour les enfants (parcelle Beljean).*

*Le groupe PS soutiendra l'arrêté relatif à l'adoption du plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin. »*

**M. Armand Blaser (CC)** informe que les rapporteurs des groupes ayant mis l'accent sur les points essentiels de ce dossier, il n'a rien à ajouter. Restent néanmoins en suspens les efforts possibles pour améliorer la sécurité des piétons, notamment des enfants, dans ce secteur relativement étroit.

Le Conseil communal s'est engagé à étudier un chemin plus direct à travers champs, afin d'aller de Champs-Rinier vers la route cantonale. Ces démarches vont être menées auprès des propriétaires concernés pour déterminer si des cheminements pour piétons sont possibles. Le résultat dépendra de l'accord des propriétaires concernés, de la part d'activité agricole qui se donne sur une partie de ces champs et des solutions possibles en termes d'exploitation.

Lorsque le Conseil communal reviendra devant le Conseil général, une fois que le plan d'alignement aura été accepté, pour un éventuel crédit de réalisation, ce dernier aura réponse à cette question.

**Vote entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### Proposition d'amendement de l'article 1 – Conseil communal

**Le président** annonce qu'il y a un amendement du Conseil communal afin d'ajouter à l'alinéa 1 la date d'approbation par le chef de département « 6 juin 2016 ». L'amendement n'est pas combattu.

**Décision** : l'arrêté amendé relatif à l'adoption du plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin est accepté à l'unanimité.

## 10. Rapport d'information concernant le projet ViRuzO – réorganisation des activités

**M. David Moratel (PS)** lit le rapport de la CGF.

*« Soumise au secret de fonction, la CGF a, depuis le début de la législature, été informée des nombreux projets et problèmes liés au domaine des eaux, notamment en matière de personnel et de collaboration extracommunale. Nous n'avons donc pas été surpris par ce rapport visant une collaboration avec Viteos SA.*

*Le coût du mandat ne devrait pas excéder le budget actuel. Le Conseil général sera de toute façon saisi pour tout investissement réalisé sur le réseau, dont il reste le propriétaire.*

*Nous sommes particulièrement satisfaits que le personnel communal soit réembauché par Viteos SA dans le cadre d'une CCT et qu'un répondant administratif reste « physiquement » présent sur le territoire communal. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** présente le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe prend acte de ce rapport tout en remerciant l'Exécutif pour le travail accompli. Une partie des conseillers se sentent un peu frustrés d'avoir perdu de l'autonomie avec l'abandon de la gestion des eaux. Par ailleurs, l'argument mis en avant lors de la fusion : « réunir pour obtenir une masse critique et gérer » est passé à la trappe ! Face à ces regrets, il faut relever que le sujet de l'alimentation en eau potable ne laisse pas de place à l'amateurisme et qu'une rigueur sans faille doit être présente pour assurer une alimentation vitale à chacun. Les décisions prises permettent d'obtenir cette gestion professionnelle souhaitée.*

*Tout le processus de collaboration mis en route avec Viteos provient certainement du départ de deux de nos collaborateurs avec un staff technique limité en interne et l'avenir nous dira si cette situation fut une chance ou un malheur !*

*L'ensemble des conseillers est sensible au fait que la Commune doit résilier les contrats du personnel affiliés à ce service pour le faire réengager par Viteos SA.*

*Le contrat établi avec Viteos SA a une durée de cinq ans mais nous imaginons difficilement un retour après cette période. Il est donc important de veiller à conserver une marge de manœuvre pour nos Autorités communales.*

*Notre Exécutif devrait se pencher sur l'organisation de la société Viteos SA pour voir si une réelle participation à la société, comme les trois villes fondatrices, ne pourrait pas nous être profitable sur le long terme.*

*En conclusion, quelques petits regrets mais en contrepartie la satisfaction de voir un domaine sensible et essentiel maîtrisé pour le bien de notre Commune. »*

**M. Frédéric Cuche (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le rapport d'information intitulé « Projet ViRuzO - réorganisation des activités » a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Nous remercions les auteurs pour la qualité du rapport.*

*Etant donné les compétences requises, la direction prise pour assurer la gestion des eaux de consommation et de l'assainissement nous paraît bonne. Viteos SA est une société anonyme en main publique, elle a pour objectif de garantir les intérêts des collectivités publiques. Le Conseil d'administration est formé de représentants de trois villes : deux conseillers communaux de La Chaux-de-Fonds, deux conseillers communaux de Neuchâtel, un conseiller communal du Locle, deux membres issus du monde de l'industrie et des services. Nous suggérons que des démarches soient entreprises pour une entrée de la Commune de Val-de-Ruz dans la société Viteos SA en tant qu'actionnaire, avec alors un représentant vaudruzien au Conseil d'administration.*

*Nous apprécions que les employés communaux concernés soient réengagés sans discrimination. Nous ne revenons pas sur le rapport quant à la gestion des eaux d'alimentation ni des eaux à assainir.*

*Permettez-nous de rappeler l'existence d'un PREE, plan directeur régional de l'évacuation des eaux qui a été réalisé, il y a quelques années, des frais y ont été engagés. Cette étude prenait aussi en compte les aspects environnementaux, la renaturation des cours d'eau et la conservation de la biodiversité. Le rapport qui nous est présenté évoque la conservation de « l'intégrité des cours d'eau », c'est un peu mince.*

*Nous recommandons donc au Conseil communal de prendre en compte les aspects environnementaux, paysage et conservation de la biodiversité.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Le plan directeur régional donne des pistes, elles méritent d'être intégrées. Il nous paraît important que la Commission du développement territorial et durable soit consultée dans le cadre de la gestion des cours d'eau. Qu'en pense le Conseil communal ?*

*Le groupe socialiste prendra acte du rapport ViRuzO avec les recommandations proposées. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** rapporte la position du groupe Verts.

*« 60'000 litres, c'est la consommation annuelle moyenne d'eau potable par un habitant en Suisse. Étendu au Val-de-Ruz, cela représente 1 milliard de litres d'eau. Plus imagée, c'est la moitié du Lac des Taillères. C'est suffisant pour que l'on s'en préoccupe et nous remercions le Conseil communal pour le rapport qui nous a été transmis.*

*Comme partout ailleurs, l'eau est et restera une ressource limitée. La géographie de notre Commune et la géologie de notre sous-sol en rendent la gestion complexe et le prix élevé. Nous comprenons donc la volonté du Conseil communal de s'adjoindre les services d'une entité compétente pour sa gestion, d'autant qu'une partie de l'approvisionnement et une partie du traitement sont déjà fournis par des prestataires externes.*

*Les Verts sont donc prêts à soutenir la voie choisie par le Conseil communal pour autant que ces deux points soient pris en compte. Le premier concerne la tarification de l'eau. Les Verts demandent au Conseil communal de maintenir une structure tarifaire incitant à minimiser la consommation. Nous sommes conscients qu'une grande partie des coûts sont fixes, car engendrés par l'infrastructure, mais une structure tarifaire reflétant cette répartition des coûts, augmenterait à coup sûr la consommation et donc les frais d'exploitation ainsi que les coûts environnementaux. N'oublions pas que notre eau est en grande partie pompée et engendre une dépense énergétique non négligeable. N'oublions pas non plus que l'eau prélevée sur nos sources est de l'eau qui n'alimente plus les cours d'eau.*

*Le deuxième point concerne la délégation de la gestion de l'eau à Viteos SA. Nous comprenons les arguments avancés par le Conseil communal et les Verts sont prêts à soutenir la volonté du Conseil communal de renforcer la collaboration avec Viteos SA. Toutefois, afin de ne pas être de simple client à la merci des décisions d'une société qui nous est étrangère, nous demandons au Conseil communal de voir dans quelle mesure une participation dans la société serait possible, afin d'obtenir un pouvoir décisionnel.*

*Enfin, nous demandons au Conseil communal de conserver, au niveau contractuel, une porte de sortie, au cas où la collaboration avec Viteos SA ne devait pas répondre aux attentes ou si les conditions cadres devaient changer. »*

**M. Jan Villat (JLR)** exprime quelques regrets à titre personnel. En quatre ans, la Commune a déjà externalisé deux services communaux : la police de proximité, qui a été confiée à la Ville de La Chaux-de-Fonds et maintenant la gestion de l'eau potable, qui est confiée à la société Viteos SA.

Sans remettre en cause ces deux situations, il constate que, dans les deux cas, le Conseil communal a simplement informé le Conseil général par le biais d'un rapport d'information ; en gros, le Législatif n'a rien à dire quand il s'agit de transférer des bouts de la Commune à l'extérieur.

Pris dans le contexte de fusion de communes, contexte dans lequel il a été longuement argumenté qu'il y aurait une meilleure masse critique, plus de démocratie (par la suppression des syndicats intercommunaux), il constate que la Commune unique externalise et qu'il n'y a pas plus de démocratie ni de droits populaires – peut-être même moins étant donné que les syndicats intercommunaux permettaient quand même de déposer un référendum ou une autre intervention.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Il est inquiet et espère que le Conseil communal ne va pas continuer d'externaliser deux à trois services par quatre ans pendant les trois ou quatre prochaines législatures, mais plutôt qu'il va garder à l'interne de la Commune des compétences, qui semblent disparaître à toute vitesse.

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour accueil réservé à ce rapport d'information.

Cette décision importante a été prise après trois ans de réflexion. Au fur et à mesure des avancées, le Conseil communal a estimé intéressant de partir dans ce système. Si la masse critique paraît énorme, la Commune est toutefois partie avec un fort sous-effectif et, pour pailler cela, elle aurait dû engager beaucoup de personnel. Par ailleurs, ce dernier a travaillé avec des heures de piquet bien plus hautes que la normale. Cela a été très bien fait, mais maintenant la Commune est à bout touchant. La négociation et la collaboration sont arrivées à termes.

Au niveau de l'ingénierie, la collaboration avec Viteos SA a permis d'avoir plusieurs appuis à différents niveaux et sur de nombreux dossiers. Un ingénieur avait été engagé ; cela n'a pas joué, il en aurait fallu deux. À plusieurs moments la Commune était proche de la rupture.

La tarification reste en mains de la Commune. C'est toujours le Conseil général qui va voter les crédits. M. Christian Hostettler ajoute que le prix de l'eau a été modifié mais sans taxes en sus. Un rapport d'information a été réalisé chaque année, qui présentait aussi l'état d'avancement des discussions avec Viteos SA.

L'entrée dans le Conseil d'administration de Viteos SA est à étudier. Ce sont des sommes à engager, de l'argent à avoir à disposition. La Commune n'a pas encore de solutions financières, mais des discussions ont été entamées.

M. Christian Hostettler (CC) ajoute que le travail réalisé, avec l'appui de Viteos SA, sur le réservoir de Fontainemelon a été bien exécuté avec des prix maîtrisés.

Au niveau du PREE, une attribution a été faite à un bureau d'ingénieurs ce jour. Il s'agit d'un crédit de CHF 250'000 pour mettre en place la politique à venir au niveau de la gestion et de la délégation des eaux. Une présentation sera faite le moment venu avec la Commission du développement territorial et durable (CDTD).

**Vote de prise en considération** : le rapport d'information concernant le projet ViRuzO – réorganisation des activités – est pris en considération par 33 voix contre 2 et 2 absentions.

### 11. Réponse à la motion M15.002 « Mise en œuvre d'une politique communale d'aide humanitaire et de coopération au développement »

**Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour sa réponse à cette motion. Nous saluons le projet MIMA du CSVJ qui se déroule au Bénin. Ce type d'action dans le cadre scolaire permet de sensibiliser la jeunesse à la responsabilité que nous devons tous et toutes prendre vis-à-vis des moins favorisés. »*

*Nous devons prendre conscience du privilège d'être nés dans une région qui est fortement développée et nous incite à tenter de réduire les disparités. Il semble que le Conseil communal n'a pas priorisé la mise en place d'une politique participative de coopération internationale.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Si nous comprenons qu'elle a d'autres chats à fouetter pour le moment, il nous semble qu'en attendant que cette démarche se concrétise, la Commune devrait contribuer d'une façon plus engagée au projet de Latitude 21, un partenaire professionnel et fiable. Nos finances nous l'autorisent. CHF 1 par habitant et par année, voilà qui n'est guère plus qu'une aumône dans le budget 2017. N'oublions pas que les Nations Unies et l'OCD préconisent un investissement dans la coopération au développement de 0.7% du revenu national brut.*

*Aussi, si les Verts acceptent la réponse à la motion, nous estimons qu'un engagement plus généreux est de mise et doit être inscrit dans le prochain budget. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** lit le rapport des motionnaires.

*« C'est avec satisfaction que les motionnaires ont pris connaissance de la réponse du Conseil communal à cette motion.*

*La proposition d'inscrire CHF 1 par habitant au budget, de poursuivre la sensibilisation de cette problématique auprès des élèves du CSVR ainsi que de donner une visibilité à Latitude 21 lors de manifestations communales entre autres, démontrent un esprit d'ouverture de nos Autorités à mener une politique communale d'aide humanitaire et de coopération au développement.*

*Je salue également la proposition d'informer les habitants de notre Commune quant aux projets communaux retenus et de leur permettre d'y ajouter leur participation pour ceux qui le souhaitent. Je remercie le Conseil communal de l'accueil réservé à cette motion. »*

**Vote de classement** : le classement de la motion M15.002 est accepté à l'unanimité.

## 12. Motions et propositions

### **M16.004 – Motion – « Proposer une démarche de fusion à Valangin »**

*« Les autorités communales de Valangin n'avaient pas souhaité, en son temps, prendre part au processus de fusion des communes qui a conduit à la création de la Commune de Val-de-Ruz. Les temps ont changé et la Commune de Valangin envisage désormais de rejoindre Neuchâtel, projet soumis à votation populaire. Dans un souci de transparence, il convient de poser cartes sur table et confirmer les options ouvertes. ~~En cas de refus~~ Suite à l'échec de la fusion avec entre Neuchâtel, ~~par le corps électoral de Peseux, Corcelles-Cormondèche et~~ Valangin le 5 juin 2016, le Conseil général charge le Conseil communal d'étudier de quelle manière la Commune de Valangin pourra être invitée, le plus rapidement possible, à entamer des négociations de fusion avec la Commune de Val-de-Ruz. »*

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** informe qu'il ne va pas s'étendre sur le dépôt de cette motion.

### **Propositions d'amendement du texte – MM. Roby Tschopp et Alain Collioud (Les Verts)**

Deux amendements sont proposés afin de changer le texte, à la suite des résultats de la votation du 5 juin 2016. Le texte ci-dessus est modifié ; les changements y figurent en rouge.

Il s'agit de donner un signal officiel à Valangin. Malgré les frustrations de la non-fusion, Val-de-Ruz tient la porte ouverte. Si Val-de-Ruz fait le premier pas, quelqu'un devra faire le deuxième.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Frédéric Cuche (PS)** présente le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste soutient la motion amendée et invite tous les membres du Conseil général à en faire de même. L'amendement qui est proposé tient compte des événements survenus.*

*L'objectif reste le même, soit réunir l'ensemble de la région ; il tient mieux compte de son histoire et de sa géographie.*

*Permettez-moi de citer le chef du service des communes dans un article paru dans le journal Le Temps, le 8 mai dernier, qui évoque les fusions de communes : « Une commune doit avoir une cohérence avec un espace spécifique. Une vallée, une agglomération » ».*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** annonce que si le Conseil communal a été discret par rapport aux appels du Conseil général, ce n'est pas parce qu'il est opposé à cette motion mais parce qu'il appartenait à Valangin de se déterminer par rapport à son avenir et en aucun cas au Conseil communal de s'immiscer dans un projet de fusion en cours.

Le Conseil communal n'a pas attendu ce jour pour prendre contact avec Valangin, pour savoir s'il souhaitait une rencontre.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) rapporte que pour eux actuellement la pilule est amère. Ils ont accepté le projet de fusion et c'est Peseux qui a refusé. Pour l'instant, ils ne souhaitent pas rencontrer Val-de-Ruz. Ils laisseront cette question aux futures Autorités, cet automne. Le Conseil communal de Val-de-Ruz reprendra donc contact avec les nouvelles autorités à ce moment-là, si la motion est acceptée.

**Décision** : la motion amendée M16.004 est acceptée par 31 voix contre 0 et 6 absentions. Elle est transmise au Conseil communal.

### 13. Résolutions, interpellations et questions

Aucune résolution, ni interpellation, ni question n'a été déposée.

### 14. Communications du Conseil communal

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** évoque le fait qu'il y a quatre ans, c'est ici que le Conseil général et le Conseil communal ont été institués comme premières Autorités de la Commune de Val-de-Ruz.

En premier lieu, elle souhaite, au nom du Conseil communal, remercier le Conseil général pour ces quatre années de collaboration constructive et fructueuse. Cette première législature aura été passionnante, mais également très prenante en temps et en énergie pour toutes les personnes qui se sont engagées.

La mise en place de la Commune de Val-de-Ruz a nécessité l'implication de nombreux acteurs, qu'ils soient politiques, issus du personnel communal, de la population ou des nombreux bénévoles qui se sont investis pour la réalisation de nouveaux projets.

Le Conseil communal souhaite remercier, en premier lieu, les acteurs du processus de fusion, dont bon nombre font partie de ce Législatif ou de l'Exécutif. La vision pour le futur de Val-de-Ruz d'aujourd'hui et la confiance que les Législatifs et Exécutifs d'alors ont témoigné pour l'avenir de cette nouvelle commune, ont porté le Conseil communal durant toute cette première législature.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

La démarche participative qui a été poursuivie tout au long de ces quatre années est issue des travaux et des méthodes mises en place durant toute la durée du processus de fusion. Le Conseil communal voulait également remercier les partis qui y ont pris part tant durant le processus de fusion que durant la première législature. Cette volonté de travailler ensemble à la réussite de ce qui est encore la plus grande fusion de Suisse en termes d'entités a été un des éléments prépondérants de la réussite de la mise en place de la plupart des objectifs du plan de législature, lui-même fruit de la démarche participative préalable.

Le Conseil communal souhaite remercier les membres du Conseil général pour les échanges constructifs et sérieux qu'il a eu durant toute cette législature. Le Conseil général a été attentif à rappeler au Conseil communal d'où il était parti lorsqu'il s'emballait. Il a soutenu l'Exécutif dans les décisions liées à la réorganisation, décisions pas toujours très populaires au premier abord. Il a avalé des milliers de pages de rapport et de chiffres tant au niveau des Commissions que des séances du Conseil général, ceci avec une grande attention et une volonté de favoriser les meilleures solutions. Il a supporté le Conseil communal durant ses longues interventions et l'a soutenu dans les décisions les plus difficiles qu'il a dû prendre. Le Conseil communal tient enfin à souligner la qualité des relations, l'état d'esprit et la courtoisie qui ont prévalu durant les débats et les échanges au sein du Conseil général.

Le Conseil communal se réjouit de partager un apéritif à l'issue de cette séance. A tous ceux qui ont pris la décision de se retirer, le Conseil communal leur souhaite une bonne suite. Elle rappelle aux autres la séance du 27 juin à 18h30 à Chézard-Saint-Martin, qui sera la séance de constitution des nouvelles autorités.

**Le président** remercie les membres qui siègent ce soir pour la dernière fois, il leur souhaite plein succès dans la poursuite de leurs activités. A celles et ceux qui renouvellent leur mandat, il souhaite une législature riche en débats, d'aussi bonne tenue que ceux de ce soir. Il espère voir arriver devant le Conseil général des propositions constructives, des idées novatrices et réfléchies qui sauront recueillir les majorités, des majorités loin de tout parti pris, sans opposition dogmatique, ni populiste.

**Le président** lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Ammann Tschopp

C. Senn